



Le 7<sup>er</sup> décembre 2022  
Parc du Bois-de-Coulonge Québec  
Rencontre d'acceptation des travaux.

Présences : M. Philippe Plante CCNQ  
Mme Jennifer Dion CCNQ  
Mme Johanne MacKay MIM  
Céline Denommée MIM

Objet : Acceptation des travaux de la remise en état du site, pour donner suite à la tenue de l'événement des Mosaïcultures Québec 2022.

---

En date du 25 novembre 2022 Mme Mackay a acheminé à M. Plante plus de 90 photos illustrant la remise en état du site particulièrement la phase finale soit : l'ensemencement hydraulique effectué à la mi-novembre.

M. Plante approuve l'excellent travail de remise en état du site qui reflète à tout point à l'état d'origine avant la tenue de l'évènement.

La rencontre s'est tenue le 30 novembre à 13h30 sous la pluie et neige.

La visite s'est déroulée à pied, l'ensemble des espaces étaient recouvert d'une neige superficielle qui laissaient quand même entrevoir le nivellement final du site ainsi que tous les chemins.

Les travaux de remise en état consistaient de façon générale et non limitative à :

- L'enlèvement des structures incluant les bases et leur infrastructure respective;
- Le remaniement du sol pour atteindre les niveaux d'origine ;
- L'apport de terre de culture;
- La fourniture de végétaux ainsi que l'ensemencement hydraulique;
- La correction des sentiers en pierre concassée;
- La pose des clôtures en périphérie des espaces à protéger jusqu'en juin 2023.

Lors de la visite, à maints endroits (plus de 5), des ornières en dehors des sentiers balisés ont été constatées lors de la visite et Mme Dion a pris des photos. Ces ornières relèvent de la responsabilité de la CCNQ.

Les travaux prévus pour l'achèvement des travaux en juin 2023 sont :

- L'ensemencement hydraulique du champ de patates avec un nivellement superficiel;
- L'enlèvement des clôtures après la reprise du gazon;

Il est demandé par la CCNQ de :

- Modifier quelque peu la configuration des clôtures vers la cabane à sucre afin de permettre le déneigement vers sa porte d'entrée. Ces travaux ont été réalisés le 1<sup>er</sup> décembre 2022.
- Le repositionnement d'un panneau de clôture situé sur le chemin menant au champ de patates (côté des résidences) doit être déplacé compte tenu qu'il est appuyé sur un arbre et risque de le blesser. Ce travail a été complété le 1 décembre 2022.
- L'ouverture des clôtures près des écuries pour la glisse sur neige est prise en charge par la CCNQ (M. Plante).
- De fournir une garantie de remplacement de végétaux pour une période d'une année.
  - Le remplacement consiste à remplacer toute plante morte ou ayant plus de 33% de leurs tiges ou de leur cime morte ou non vigoureuse;
  - Les plantes de remplacement doivent être de même dimension, de même espèce, de même qualité que celles exigées pour les plantes d'origine.
  - Le remplacement des plantes ne s'applique pas aux plantes brisées par accrochage, par piétinement, par choc et/ou par déversement de matériel quelconque.

La visite s'est terminée vers 14h20 sans autre demande significative par la CCNQ.